



Uttigen, juin 2021

## Bienvenue à la marche de l'AS-SCR

### Règlement de marche

#### 1. But

L'AS-SCR organise une marche dans le cadre des activités hors service.  
La marche renforce la capacité physique et l'endurance.  
Elle permet également d'entretenir la camaraderie.

#### 2. Organisateur / Contact

Schweizerischer Verband Rotkreuzdienst SV-RKD, 3000 Bern  
[info@sv-rkd.ch](mailto:info@sv-rkd.ch)

Après inscription, d'autres moyens de communication vous seront indiqués.

#### 3. Droit de participation

Membre de l'AS-SCR, ainsi que tout membre du SCR, de l'armée ou personne civile de tout âge.

#### 4. Parcours

Départ, arrivée, itinéraire et distance selon invitation. La marche a lieu par tout temps (en cas de mauvaise météo, le parcours peut être modifié).

##### **Marche virtuelle («Remote-March»)**

Vous pouvez y participer seul. Vous êtes libre de choisir votre itinéraire, à condition qu'il soit en Suisse et sur une distance équivalente à la marche officielle. L'horaire est libre.  
Le participant enregistre son effort au moyen du GPS ou d'une app (Garmin, Relive, Komoot, Google Maps, etc.).

#### 5. Inscription / Protection des données

Le formulaire d'inscription dûment rempli doit être envoyé à [info@sv-rkd.ch](mailto:info@sv-rkd.ch).  
En cas de données manquantes, l'inscription ne sera pas considérée.

Les communications se font par e-mail.

En cas d'inscription d'un tiers, l'autorisation de ce dernier est sous-entendue.

Les données ne sont pas communiquées à des tiers.

Délai d'inscription selon invitation. L'inscription est effective après paiement de la prime de départ. De même, une inscription tardive n'est valide qu'après paiement.

## 6. Tarifs

Membres AS-SCR CHF 10.-

Militaires / civils CHF 25.-

Enfants et adolescents jusqu'à 17 ans CHF 20.-

Suppléments :

- Marche virtuelle : envoi de la distinction + CHF 5.-
- Inscription tardive/sur place + CHF 5.-

La prime de participation est à régler au moins 1 semaine avant la marche.

Coordonnées bancaires :

Schweizerischer Verband Rotkreuzdienst, 3628 Uttigen,  
Postfinance CCP 40-35921-6 (IBAN CH48 0900 0000 4003 5921 6)  
ou QR-Code.



En cas de non-participation ou désinscription moins de 1 semaine avant la marche, la prime de départ **reste due**. Sur présentation d'un certificat médical, une restitution de la prime de départ sera envisagée.

## 7. Distinction

Pour obtenir la distinction, la marche doit être faite selon les prescriptions de l'organisateur.



Tout participant reçoit la même distinction, soit un pin avec le nombre de participations aux marches AS-SCR.

Lors de la première participation, une médaille est décernée.

La distinction est délivrée à l'arrivée ou envoyée 2 mois après la marche virtuelle.

Le ruban AS-SCR est décerné après la troisième participation. Les marches de reconnaissances sont comptabilisées.

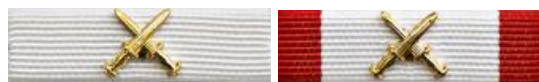


La participation est inscrite dans le livret de performances militaires. Le livret peut être envoyé par courrier postal ou donné en main propre à l'organisateur.

La marche est validée pour l'obtention de la distinction «sport militaire de compétition» (Selon règlement 51.004 Distinctions / document 1002).



Pour les membres AS-SCR, la marche est validée pour l'obtention de la distinction « activité hors du service (degré 1 et 2) » (selon règlement 51.004 Distinctions).



## 8. Tenue / équipement

Tenue de service (tenue B) de l'armée suisse, chaussures d'ordonnance ou civiles équivalentes (en état de faire campagne de couleur noire, brune foncée ou anthracite), protection pluie et solaire, livret de performances militaires.

Nous recommandons de prendre le sac dorsal de combat ou le sac dorsal 04.

Le port de l'uniforme doit être conforme aux prescriptions actuelles de l'armée suisse. Le port d'armes durant la marche est interdit.

Les membres du SCR ou de l'armée, ainsi que les anciens membres équipés, portent la tenue de service. Les civils portent des habits civils adaptés aux conditions météorologiques et des chaussures adéquates.

## 9. Subsistance

Chaque participant est responsable de son ravitaillement.

## 10. Accès

Arrivée individuelle en transports publics vivement recommandée.

Pour les membres SCR, de l'armée ou les anciens, l'AS-SCR peut délivrer une carte équivalent un demi-tarif. Cette prestation n'est possible que pour des inscriptions enregistrées dans le délai fixé.

## 11. Assurance / Prévention des accidents

L'assurance est de la responsabilité des participants. L'AS-SCR décline toute responsabilité.

Le code de la route suisse doit être respecté.

## 12. Urgences

Une bonne santé est requise pour la participation.

Avec son inscription, chaque participant confirme avoir une capacité physique suffisante.

En cas d'urgence, une **ambulance** peut être demandée **directement via l'app Echo 112** ou par **téléphone 144**.

Les coûts subséquents sont à la charge du participant concerné.

La direction de marche est en droit d'exclure un participant pour raison médicale.

### **13. COVID-19 / CORONA**

Les recommandations de l'OFSP doivent être respectées.

Une liste de présence sera tenue et contrôlée.

Des masques de protection et du désinfectant pour les mains seront disponibles.

Nous nous adapterons aux règles locales en vigueur le jour de la marche

(Limitations/assouplissements).

### **14. Particularités**

Des photos seront publiées sur le site internet de l'AS-SCR. Toute personne ne désirant pas figurer sur ces photos s'annonce **par avance** à l'organisateur.

### **15. Direction**

La direction de la marche est assurée par le comité de l'AS-SCR ou sur délégation de ce dernier.

Lt SCR Katjana Senn, présidente AS-SCR